

Règlement intérieur – École de danse 1000Arts

En validant l'inscription à l'école de danse **1000Arts**, l'élève et/ou son représentant légal accepte les conditions suivantes :

1. Inscription et réinscription

- L'inscription se fait via le **formulaire d'inscription remis à la rentrée**, signé par le danseur majeur ou par son représentant légal s'il est mineur.
- La signature du formulaire d'inscription implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement** et fait office de **reconnaissance de dette** (art. 82 LP).
- L'inscription est valable pour **un semestre complet** et est **renouvelée automatiquement** pour le semestre suivant. Il n'y a plus d'inscription possible à partir du 1^{er} février de chaque année excepté pour la zumba, le fit dance, l'éveil à la danse et les cours privés.
- En cas de souhait de résiliation, celle-ci doit être annoncée **par écrit au moins 2 mois avant** le début du semestre suivant par mail à info1000arts@gmail.com ou par lettre recommandée à Chemin des Dailles 10 E, 1053 Cugy VD.
- Si la résiliation n'est pas effectuée dans ce délai, **le montant de la cotisation du semestre suivant reste dû.**

2. Cours d'essai

- Les cours d'essai sont **gratuits jusqu'au 30 septembre 2025.**
- Après cette date, le cours d'essai est facturé **CHF 10.-** sur place (twint ou cash).
- Un seul cours d'essai est possible par élève et par discipline.
- Passé le cours d'essai, l'élève doit obligatoirement revenir avec la **fiche d'inscription signée** pour pouvoir poursuivre les cours à donner en mains propres ou par mail à info1000arts@gmail.com.
- À défaut, la participation aux cours n'est pas autorisée.
- La fiche peut être remplie directement sur place avant le début du cours.

3. Paiement

- Le paiement de la cotisation s'effectue **pour le semestre complet**, en un seul versement, même en cas d'absence ou d'arrêt en cours de semestre. En cas de circonstances particulières et en accord avec la direction, le paiement pourra être échelonné jusqu'à 3 fois maximum.
- Le paiement tient compte des **jours fériés et vacances scolaires** (aucune réduction appliquée).
- À la première inscription, une **taxe administrative de CHF 20.-** est facturée.
- En cas de retard de paiement, des **frais de rappel** seront facturés de manière progressive (1^{er} rappel : CHF 0.-, 2^e rappel : CHF 20.-, 3^e rappel : CHF 40.-).
- Après 3 rappels sans régularisation, une **procédure de mise en poursuite** pourra être engagée.
- En cas de non-paiement, l'élève pourra être **exclu** des cours.

4. Cours, vacances et stages

- Les cours sont suspendus pendant les **vacances scolaires officielles** et les jours fériés.
- **Des exceptions** (cours de rattrapage, stages, répétitions) peuvent être organisées et seront communiquées à l'avance.
- Pendant les vacances scolaires, l'école peut proposer des **stages de danse**, dont le coût n'est **pas compris** dans les frais d'écologie des cours hebdomadaires.

5. Absences

- En cas d'absence de l'élève, **aucun remboursement ni cours de remplacement** ne sont dus.
- En cas d'**absence pour raisons médicales, de grossesse ou d'armée à partir de 4 cours manqués consécutifs**, sur présentation d'un **certificat médical valable** les cours manqués pourront être rattrapés en accord avec la direction.
- En cas d'absence, veuillez à **prévenir directement le professeur** en charge du cours.
- L'école **ne contacte pas les parents en cas d'absence des enfants**. Si les parents souhaitent être rassurés, ils doivent **accompagner personnellement leur enfant au cours ou contacter un membre de la direction**.
- La danse étant un travail collectif, des **absences répétées** peuvent entraîner l'exclusion des **spectacles et compétitions**, sauf justificatif valable.

6. Participation aux spectacles

- La participation au spectacle de fin d'année est **obligatoire**.
- La participation à la **répétition générale** est obligatoire. **Pas de répétition générale, pas de spectacle.**
- Les costumes nécessaires aux spectacles (entre 40 et 70.- maximum) sont **à la charge des élèves** et doivent être réglés **au moment demandé**.

7. Prises de vues (photos et vidéos)

- Des photos et vidéos peuvent être prises pendant les cours, répétitions et spectacles, dans un but promotionnel ou artistique.
- Si les élèves ou leurs représentants légaux **ne souhaitent pas** que leur image soit utilisée, ils doivent **en informer l'école par écrit** par mail à info1000arts@gmail.com.
- **En l'absence de communication écrite**, l'accord pour l'utilisation des images est considéré comme **donné tacitement**.

8. Responsabilités et assurances

- L'école décline toute responsabilité en cas de **vol, perte ou dommage causé aux affaires personnelles** laissées dans les locaux ou vestiaires.
- Les **objets trouvés** seront conservés pendant **1 mois**, après quoi ils seront donnés à une association caritative.
- L'école décline toute responsabilité en cas d'**accident** survenu pendant les cours.
- Chaque élève doit obligatoirement être au bénéfice d'une **assurance maladie et accidents valable**.

- Tout dommage matériel occasionné par un élève sera couvert par son **assurance Responsabilité Civile** ou celle de son représentant légal.
- Les enfants sont sous la responsabilité du professeur **uniquement pendant leurs heures de cours**. Avant et après, ils sont sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.

9. Tenue et matériel

- Les élèves doivent se présenter en **tenue adaptée à la danse** (vêtements souples permettant le mouvement).
- Le port de **chaussures d'intérieur propres avec semelles non marquantes et réservées à la salle** est **obligatoire**.
- Une **gourde d'eau** est vivement recommandée.
- Les élèves sont tenus de **respecter le matériel, les engins, les locaux et les toilettes** mis à leur disposition.

10. Discipline et comportement

- Le respect du professeur, des autres élèves et du matériel est obligatoire.
- La direction se réserve le droit de **suspendre ou d'exclure tout élève** dont le comportement serait perturbateur **sans remboursement**.
- De même, l'élève ne sera plus admis aux cours s'il **ne respecte pas le présent règlement**.

11. Niveau et répartition des élèves

- Le **niveau et la répartition des élèves dans les cours** relèvent du professeur et de la direction. Cependant une demande peut être faite de la part des élèves ou de leur représentant légal.
- Pour les **groupes de compétition**, cette répartition est décidée exclusivement par la direction.
- Les âges mentionnés dans les cours sont **indicatifs**.

12. Location de la salle

- La salle de danse peut être mise à disposition pour des **locations ponctuelles**.
- Pour toute demande, il faut contacter directement la direction par e-mail : **info1000arts@gmail.com**.

13. Situations sanitaires exceptionnelles

- En cas de **situation sanitaire particulière** (ex. pandémie de type Covid-19), les cours seront immédiatement assurés en ligne via **Zoom**.
- Cette adaptation n'entraîne **aucune modification des tarifs ou remboursement**.

14. Version du règlement

- La **dernière version du règlement en vigueur** fait foi.
- En cas de modification, les élèves/parents disposent d'un délai de **30 jours** pour signaler leur refus du nouveau règlement par mail : info1000arts@gmail.com ou par courrier à Chemin des Dailles 10 E, 1053 Cugy VD.

